

# VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales  
de Volmerange-les-Mines*

N°23 /janvier  
2016



---

## Très belle et heureuse année 2016 !

Maurice LORENTZ, les adjoints, les élus et le personnel communal vous souhaitent, ainsi qu'à vos familles une excellente année 2016 pleine de santé, de joie, de bonheur, de paix et de réussite.

Vous pouvez compter sur notre disponibilité et notre dévouement.

---

## Déneigement

A Volmerange, comme partout, le déneigement est chaque année au cœur des discussions et des préoccupations des habitants et des élus.

La commune a en charge le déneigement des routes communales, de l'école, des bâtiments communaux et des cimetières.

Le déneigement des routes départementales est assuré par les services du Conseil départemental. Celui des parkings de la halte ferroviaire et du multi-accueil « Les Frimousses » est assuré par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le déneigement des trottoirs et voies privées doit être effectué par les riverains propriétaires, locataires ou commerçants.

Une convention a été signée en 2014 avec un agriculteur. Celui-ci intervient en plus du personnel communal.

La commune a installé des bacs à sel pour permettre aux riverains et usagers de dégager la route en cas de neige ou de verglas.

De nouveaux bacs seront installés d'ici peu.

Vous pouvez faciliter le travail de déneigement en rentrant votre voiture si vous disposez d'un garage, en ne stationnant pas sur la rue de façon à ne pas entraver le passage de l'engin de déneigement, en ne déposant pas de neige provenant du domaine privé sur la rue ou le trottoir.

Afin de circuler dans les meilleures conditions, équipez votre véhicule de pneus neige !

---

## Protocole de participation citoyenne

M. Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville et M. Maurice LORENTZ, Maire de Volmerange les Mines ont apposé leur signature au bas d'un "Protocole de participation citoyenne" en sous-préfecture, le mercredi 20 janvier 2016.

Ce document précise les modalités de mise en œuvre, sur notre commune, d'un dispositif initié par M. le Maire et le comité consultatif de la sécurité et consistant à associer la population à la sécurité de son propre environnement, en lien avec les acteurs locaux de la sécurité (Gendarmerie et Police Municipale), sans prétendre s'y substituer.

Des habitants se sont portés volontaires pour devenir référents. Ils auront pour mission d'informer la Gendarmerie des faits qu'ils considèrent comme pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Il est encore possible de devenir référent. Pour cela il suffit de contacter la mairie.

Une signalétique sera implantée aux entrées de la commune informant les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un secteur où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent aux forces de sécurité toute situation qu'ils jugent anormale.

---

## Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le premier ramassage de l'année 2016 s'effectuera le **mercredi 17 février**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail [mairie@volmerangelesmines.fr](mailto:mairie@volmerangelesmines.fr) avant le lundi 15 février 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt le mardi 16 février à partir de 18h en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

---

## Emplois saisonniers

La municipalité offre l'opportunité à des jeunes volmerangeoises et volmerangeois entre 16 et 18 ans de travailler durant l'été et d'effectuer des travaux pour la commune (espaces verts, peinture...)

Les jeunes sont encadrés par un employé municipal ou un adjoint.

Pour toute inscription ou pour de plus amples informations, adressez-vous en mairie.

---

## Nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode autour de la centrale nucléaire de Cattenom

Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour but de renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 et qui arriveront prochainement à péremption.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou ingéré, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe. L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui ainsi ne peut plus fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination.

Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations...) se situant dans le rayon des 10 km autour de la centrale nucléaire de Cattenom va recevoir un courrier officiel accompagné d'une brochure d'information. ➡

---

---

Ce courrier leur permettra de retirer gratuitement les comprimés d'iode en pharmacie

Depuis le 7 janvier 2016, un site internet dédié [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) a été mis en ligne. Il répond en détail aux questions que vous vous posez sur l'iode et les réflexes à avoir en cas d'accident nucléaire.

Un N° Vert 0 800 96 00 20 a été également mis en service en semaine de 10h à 18 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

---

### Comité de jumelage Volmerange-St Genest

Les premiers rapports amicaux entre St Genest d'Ambière et Volmerange datent de la dernière guerre (1939-1945), la population de Volmerange étant évacuée à St Genest.

La première rencontre sportive a eu lieu en 1958 à St Genest. Depuis, chaque rencontre est l'occasion d'entretenir cette amitié chargée d'Histoire.

Cette année, les Volmerangeois se déplaceront à St Genest le week-end de l'Ascension.

Le départ aura lieu le mercredi 4 mai et le retour le dimanche 8 mai. Nous pourrions ainsi participer à la fête des asperges.

A cette occasion, le CS Volmerange et le Comité de jumelage Volmerange-St Genest vous proposent le voyage en bus grand confort pour 50 Euros/pers. Les horaires du voyage ainsi que le programme des festivités vous seront communiqués ultérieurement.

Dans un souci d'organiser au mieux votre hébergement, toutes les personnes souhaitant participer sont priées de se faire connaître auprès de :

- CARDET Bruno 03.82.50.67.63 ou 06.69.44.49.65
- FAPPANI Roger 03.82.50.65.25 ou 06.66.21.25.51
- PRATI Raymond 03.82.50.63.98 ou 06.60.20.32.24

Important : si vous prévoyez de faire le voyage en voiture particulière merci de nous en aviser afin de faciliter l'organisation de l'hébergement auprès de nos amis Ambigariens (si vous êtes déjà convenus de loger chez des amis ou des personnes connues, merci de nous communiquer le nom de vos hôtes).

---

### Permanences de la FNATH - Section Volmerange - Ottange et Environs

La prochaine permanence de la FNATH aura lieu le **mardi 2 février** en Mairie de Volmerange-les-Mines de 9h à 12h, uniquement sur Rendez-Vous.

Ces permanences sont ouvertes à tous les adhérents de la FNATH section Volmerange-Ottange et Environs qui peuvent à cette occasion bénéficier des renseignements et/ou aides nécessaires pour leur permettre d'améliorer leur vie quotidienne dans le cadre de leur handicap ou de celui d'un de leur proche.

Il est également possible d'adhérer à l'Association à l'occasion de ces permanences.

Prière d'appeler le 06.86.43.02.44 pour prendre Rendez-Vous.

---

### Ce qui fait bouger les volmerangeois !

**Rallye Nocturne.** Une énigme policière moyenâgeuse proposée par le Comité de Jumelage Calusco d'Adda et Anvol, samedi 30 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Réservation au 03.82.50.65.34 ou [richard.hormain@orange.fr](mailto:richard.hormain@orange.fr)

**Journée au salon de l'agriculture.** Une journée au salon de l'agriculture à Paris, au départ de Volmerange, mercredi 2 mars. Transport en autobus de luxe + billet d'entrée : 45 € Inscription avant le 19 février : Roger FAPPANI au 06.66.21.25.51.

**Carnaval.** Proposé par le comité culturel municipal le dimanche 28 février. Un Flyer va prochainement être distribué aux enfants de l'école et des affiches seront visibles dans Volmerange. Petits et grands notez bien cette date !

**Deuxième édition du Festival de Vidéo Amateur de Volmerange.** Au travers de ce concours, le comité culturel municipal invite celles et ceux qui ont « des choses à dire, à raconter, à montrer, ... » à s'exprimer. Inscrivez-vous dès à présent en mairie.

---

### Informations diverses

- Vttistes, randonneurs, cueilleurs de champignons : **attention !** Consultez le site internet, la chaîne locale ou les panneaux d'affichage pour connaître les zones de chasse. **Une battue supplémentaire aura lieu le samedi 6 février.**
- Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale les mercredis 27 janvier et 17 février de 9h45 à 10h30 place de la Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone en contactant le 03.82.82.85.15
- La société Bormann procédera **au balayage des caniveaux le jeudi 4 février** (sous toutes réserves).
- La fibre TRES HAUT DEBIT arrivera à Volmerange en 2018. Nous vous tiendrons informé des avancements du déploiement au fur et à mesure de son évolution
- Vous avez + de 65 ans et vous êtes non imposable, renouvelez votre droit à la gratuité sur le réseau Citéline entre le 15 février et le 29 février.

Pour cela, vous devez vous rendre :

- en mairie muni d'une copie de votre avis d'imposition et de votre carte «sans-contact» Citéline.
- en points de vente Citéline (agences commerciales de Florange et Thionville, office de Tourisme de Hayange, tabac Bunny's à Algrange, mairie d'Ottange)

Après ces deux étapes, votre carte sera revalidée pour une durée d'un an.

---